

## Ambitions Thelloise

### Meilleurs vœux 2022



# Le mot du Président

Madame, Monsieur,

Ce début d'année 2022 est marqué par une recrudescence de la COVID et le contexte sanitaire a contraint bon nombre de mes collègues maires à annuler leurs cérémonies de vœux.

**Je souhaite de tout cœur que 2022 nous permette enfin de sortir durablement de cette crise sans précédent et vous présente tous mes vœux les plus sincères de bonheur et de réussite.**

La CC Thelloise poursuivra bien entendu son soutien financier au centre de vaccination de Chambly durant toute cette nouvelle année.

**Les ambitions de la Communauté de communes Thelloise**, que l'exécutif et moi-même portons pour le mandat 2020 à 2026 ont connu en 2021 des traductions concrètes qui se prolongeront en 2022. Vous en retrouverez certaines dans ce magazine.

**Notre communauté est composée de représentants de vos communes, maires et conseillers municipaux qui se doivent d'œuvrer ensemble**, pour le territoire, dans un esprit communautaire. Aussi, nous avons souhaité impulser une nouvelle méthode de travail avec les communes en les associant davantage et en amont aux projets et décisions.

**Nous avons ainsi créé des commissions thématiques en amont des conseils communautaires mais également des comités de pilotage** sur des grands sujets tels que le renouvellement du marché de collecte, l'élaboration d'un Schéma directeur en matière d'assainissement ou encore le suivi de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Programme Local de l'Habitat (PLH) ou encore le Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET).



**Nous avons également mis en place un fonds de développement communautaire**, subvention d'investissement à l'attention des communes en 2022, pour leurs projets, en matière culturelle, de santé, sport ou sécurité.

**L'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)** que nous nous apprêtons à signer avec Madame la Préfète a confirmé les axes importants et thématiques sur lesquels l'équipe communautaire est au travail depuis les élections de 2020.

**Le développement économique demeure une de nos priorités.** En développant son tissu économique, la Thelloise créera des emplois pour ses habitants et permettra à ces derniers de limiter la distance parcourue entre leur domicile et leur travail. Aussi, nous poursuivons l'aménagement et l'entretien de nos zones d'activité en proposant aux entreprises une offre adaptée à leurs besoins dans un objectif de sobriété foncière.

**Nous poursuivons également l'objectif de permettre à tous les habitants du territoire d'avoir accès à une offre de services de déplacement plus vertueuse pour l'environnement** et de limiter le recours à la voiture individuelle en diminuant notamment l'utilisation des énergies fossiles carbonées, prédominantes sur le territoire.

Ainsi, la CCT, travaillera sur les différents aspects de la mobilité que ce soit par le développement de son offre de transport en commun

(transport à la demande et lignes régulières), la mise en place de solutions alternatives (le co-voiturage, l'utilisation des véhicules électriques, l'augmentation du nombre de bornes de recharge...) et la création de nouvelles liaisons douces.

**En matière d'habitat, l'enjeu pour notre intercommunalité est de pouvoir répondre au mieux à la hausse démographique et aux besoins de la population** en termes de logements en rééquilibrant la répartition du parc de logements entre les communes, en veillant à développer cette offre dans les dents creuses existantes et en adaptant ces logements en intégrant les normes environnementales.

**En matière environnementale, justement, la Thelloise ne sera pas en reste puisque l'élaboration de notre Plan Climat Air Energie Territoriale devrait donner lieu en 2022 à de premières actions concrètes.** Nous poursuivrons également nos actions en faveur du tri des déchets et notamment du tri à la source des bio déchets tels que les restes alimentaires, déchets de cuisine ou déchets verts) par la vente de composteurs et nouveauté pour 2022, l'octroi de subventions aux particuliers et associations pour l'achat de broyeurs de végétaux.

**En 2022, les ambitions de notre Communauté de communes sont élargies à la commune d'Ansacq** qui nous a rejoints au 1er janvier 2022 et à qui je souhaite la bienvenue.

**Vous l'aurez compris, c'est résolument optimiste et ambitieux pour notre territoire que j'aborde cette nouvelle année** que je vous souhaite à nouveau bonne, heureuse et prospère.

« Pour vous et avec vous »,  
Pierre Desliens

Retrouvez les actus de la  
CC Thelloise [www.thelloise.fr](http://www.thelloise.fr)

Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - 60530 Neuilly-en-Thelle Cedex - Tél. 03.44.26.99.50 - Fax. 03.44.26.99.77

[thelloise.fr](http://www.thelloise.fr)

[thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

Dépôt légal : Thelloise Mag - ISSN 2727-7615 - ISSN Web 2728-0764  
Directeur de la publication : Pierre DESLIENS, Président

Réalisation & coordination : m.charbonnier@thelloise.fr  
Rédaction : Equipes Thelloise 28 500 exemplaires : Imprimerie Polyservices

# L'actu en bref

## ■ La Thelloise poursuivra son soutien financier au centre de vaccination de Chambly en 2022.



En 2021, la Thelloise a souhaité apporter un soutien financier au centre de vaccination de Chambly, désormais installé à la Maison de Santé et est intervenue à hauteur de 50% dans le financement des dépenses de fonctionnement de ce dispositif (personnels hors médical et petits matériels).

En 2022, cet effort se poursuivra et la Thelloise participera à hauteur de 50% pour un montant annuel estimé à 58 370 €.

Maison de Santé de Chambly, 120 Rue Raymond Joly, 60230 Chambly

RDV disponibles sur Doctolib : [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr)

## ■ Dissolution du syndicat du pays Vexin, Sablons, Thelle

Les conseils communautaires des communautés de communes Thelloise, des Sablons et du Vexin Thelle ont délibéré fin 2021 en vue d'une dissolution du syndicat du pays Vexin, Sablons, Thelle qui a été validée par arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2021.

Ce syndicat n'avait en effet plus d'objet. Pour rappel, il avait été créé en 2009 mais aucune véritable compétence ne lui avait été transféré.

Les 3 EPCI continuent néanmoins de travailler ensemble sur des sujets comme les mobilités et en fonction des opportunités qui ne manquent pas.

## ■ Une académie du Savoir Nager à Chambly !

Le centre Aquathelle propose des cours à destination des bébés nageurs jusqu'aux adultes, selon des créneaux définis tous les jours de la semaine, de septembre à juin.

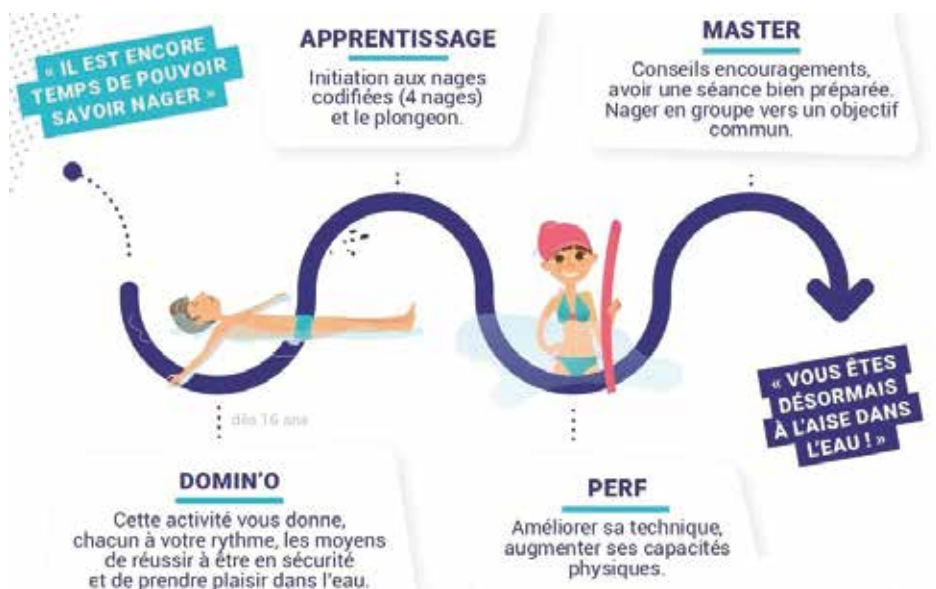
Nouvelle option : pour les enfants, le ludinage, avec un accès illimité aux bassins + un cours par semaine

- Tarif de 24€ par mois pour les résidents de la Thelloise.
- Tarif de 26€ par mois pour les non-résidents.



Afin de prolonger votre apprentissage même adulte, vous pouvez opter pour le cours Domin'o, avec une facilité de paiement, adapté pour ceux ayant une phobie ou une appréhension de l'eau.

- Tarif de 57,10€ par mois pour les résidents
- Tarif de 63€ par mois pour les non-résidents



A partir de 6 mois, des parcours ludiques sont mis en place pour faciliter l'appréhension de l'eau par les plus petits. Les séances de bébés-nageurs se déroulent le samedi matin (hors vacances scolaires).

- Tarif de 10,60€ à la séance
- Tarif de 96 € pour 10 séances

Pour plus d'informations, contactez-nous au 01.30.28.98.74 ou par mail à [contact@aquathelle.fr](mailto:contact@aquathelle.fr)

# Développement économique du territoire

qui sont proposées n'attirent pas les jeunes. Notre activité industrielle souffre d'un réel déficit d'image.



## ■ Rencontre avec Madame Valérie SEGOND cheffe d'entreprise de la société Dobigny : la précision et le savoir-faire au service de la création de machines-outils

### Comment est née votre entreprise et pourquoi avoir voulu la reprendre ?

L'entreprise Daubigny a vu le jour en 1973. C'est mon père qui, travaillant déjà dans la mécanique, a souhaité créer sa propre entreprise. Il a commencé dans le sous-sol de notre pavillon. Le métier a beaucoup évolué car c'était à l'époque de l'usinage sur plan pour la réalisation de pièce. Petit à petit, l'activité s'est développée. Il a donc recherché un terrain où construire une usine. Il l'a trouvé au sein de la commune du Mesnil-en-Thelle. En 2004, j'ai repris l'entreprise à la suite du départ en retraite de mon père. Cette décision de reprise, je l'ai mûrie au cours du temps. A l'époque, je travaillais déjà pour l'entreprise Dobigny et j'avais en charge la gestion, les finances, les ressources humaines et les achats. Mon père arrivant en fin de carrière et ne trouvant pas de repreneur sérieux, nous avons finalement décidé que je prendrais la relève. Cela a été un véritable défi.

### Pouvez-vous nous expliquer l'activité de l'entreprise Dobigny ?

L'entreprise Dobigny conçoit, via son bureau d'études, et fabrique des « machines-outils » pour l'industrie. Ce sont des machines très spécifiques qui sont réalisées sur-mesure, principalement pour les équipementiers automobiles. Celles-ci sont intégrées par la suite dans des lignes de production. Pour l'industrie automobile, elles ont pour vocation de réaliser des opérations d'assemblage de pièces. L'assemblage peut prendre plusieurs formes : soudure, rivetage, vissage. Les équipementiers assemblent ensuite les pièces qui sont envoyées aux constructeurs puis montées sur les voitures. Une grande partie des machines-outils que nous fabriquons est envoyée à l'étranger.

### Quels sont les projets pour la suite ?

Pérenniser l'entreprise notamment via le recrutement de collaborateurs. Celui-ci est stratégique dans notre secteur d'activité. En effet, arriver à recruter des collaborateurs sérieux et engagés me permettra de produire suffisamment pour répondre à la demande. Au sein de l'entreprise, nous avons des tourneurs, des fraiseurs, électrotechniciens, ajusteurs et monteurs. Malheureusement, la technicité que nécessite notre métier est de moins en moins enseignée et les formations

Notre 2ème défi, aujourd'hui, après le développement de l'équipe, est la difficulté en approvisionnement pour certains composants. Cette problématique touche en ce moment de nombreuses filières industrielles. Elle est particulièrement prégnante chez nous car certains de nos clients nous imposent des marques ce qui limite nos choix en fournisseurs.

### Être une femme cheffe d'entreprise dans un milieu industriel dit assez « masculin », c'est facile ?

Ce n'est pas toujours un avantage. Pour certains hommes, il est difficilement concevable de se faire « diriger » par une femme. Il faut souvent démontrer encore plus ses compétences pour gagner la confiance en interne comme en externe. Néanmoins, une fois cette étape franchie, on peut travailler et manager plus sereinement.



## ■ Rencontre avec la maison Ercuis : un savoir-faire entre héritage et modernité

**Pierre DESLIENS, Président de la Communauté de communes Thelloise et Thérèse-Marie DESCATOIRE, Vice-Présidente au développement économique, à l'emploi et au tourisme ont été reçus, mi-décembre, par Monsieur Patrick FIMINSKI Directeur de l'orfèvrerie d'Ercuis. Véritable pépite du territoire, la Maison Ercuis capitalise plus de 150 ans de savoir-faire français au service de l'orfèvrerie.**

En 1867, Adrien Céleste Pillon, le curé du petit village d'Ercuis a fondé une société d'orfèvrerie pour la création d'objets religieux. Rapidement la société s'est développée et centrée sur l'art de la table. A cette époque, une cité ouvrière est construite, qui marque encore l'urbanisme du village aujourd'hui.

En parcourant les ateliers de l'orfèvrerie, nous découvrons des techniques transmises de génération en génération depuis le XIXème siècle. La réalisation d'un couvert peut demander jusqu'à 45 étapes.

La maison Ercuis, aujourd'hui filiale du groupe Italien Sambonet Paderno Industrie, a su se renouveler, en naviguant entre héritage et modernité au travers de nouvelles gammes de produits et de finitions.

Elle reste toujours l'un des plus grands orfèvres français. Nous remercions chaleureusement l'entreprise Ercuis d'avoir bien voulu nous ouvrir ses portes pour cette visite et ses employés pour nous avoir fait partager leur passion pour leur métier.



## ■ Découverte d'un lieu unique et convivial à Ponchon : bienvenue à «Un p'tit bout de tous»

**Le service développement économique de la Communauté de communes Thelloise a rencontré Madame Agnès Vasseur une entrepreneuse de Ponchon qui est en train de redonner vie au seul commerce du village avec « Un p'tit bout de tous ». Elle est revenue pour nous sur la naissance de son projet, ce qu'elle propose aujourd'hui et la façon dont elle envisage la suite.**

### Pouvez-vous nous raconter la genèse de votre projet ?

Il y a 1 an, avec la personne qui est aujourd'hui devenue ma salariée, Cynthia, nous avons été licenciées d'une entreprise de mécanique de précision qui a malheureusement déposé le bilan à la suite du décès de son PDG.

Originnaire de Ponchon et forte de mon expérience de 23 années en tant que Directrice Administrative, Financière et Commerciale, j'avais en tête, depuis quelques temps déjà, la création d'une boutique dans ma commune. J'ai ainsi saisi l'opportunité de faire revivre, grâce aussi à la volonté de la municipalité, l'ancienne boulangerie qui existait depuis 110 ans.

En effet, Monsieur le Maire, Robert Joyot, et Yannig Merlin, son premier adjoint, avec l'aide de l'EPFLO (Etablissement public foncier local de l'Oise dont le rôle est d'accompagner les communes en les déchargeant de la charge foncière) ont souhaité la création d'un commerce "multiservices".

Je leur ai donc présenté mon projet et j'ai eu le bonheur d'apprendre qu'il avait été retenu par la municipalité. Le local étant assez vétuste, il a nécessité d'importants travaux notamment en termes d'accessibilité.

J'ai été très soutenue dans le montage de mon projet : j'ai été accompagnée pour le business plan (budget prévisionnel et plan de financement) par l'association BGE, puis par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise et, enfin, j'ai bénéficié d'un prêt d'honneur Initiative Oise Ouest (prêt à taux zéro pour les créateurs et chefs d'entreprise qui permet de renforcer ses fonds propres d'avoir le soutien d'une banque). Ainsi, après plusieurs mois de travail, « Un p'tit bout de tous » a pu voir le jour.

### Quels sont les services proposés aujourd'hui par « Un p'tit bout de tous » ?

En tant qu'unique commerce du village, ce lieu de services que je souhaite convivial, a vocation à répondre aux multiples besoins des habitants : café, dépôt de pain, petite épicerie et restauration, relais colis, point presse... Notre volonté est de proposer une boutique de producteurs, en favorisant les circuits-courts, et une alimentation générale pour des produits de dépannage.

## Pourquoi avoir choisi d'axer votre projet sur les producteurs locaux ?

Afin d'attirer le client, le premier critère en dehors de la proximité, c'est le prix. Ainsi, pour avoir des prix compétitifs, nous avons besoin de limiter au maximum les intermédiaires. Aussi, avec la crise que nous venons de vivre, les gens ont un autre regard sur les produits. Ils s'intéressent beaucoup plus au goût et à l'origine des aliments. Pour les fruits et légumes, notre maraîcher est à moins de 25 km de Ponchon. Il n'y a pas d'intermédiaire. Une fois les légumes cueillis dans le champ, ils sont amenés directement à la boutique pour y être vendus. Autre exemple, nous proposons des produits « Le Meilleur De Nos Forêts » élaborés à Chambly. Il s'agit de soupes élaborées uniquement à base de légumes, eau, sel et poivre.

### Quel avenir pour « Un p'tit bout de tous » ?

Nous souhaitons nous développer, proposer des animations afin que notre espace devienne un lieu incontournable des habitants de la commune. Ainsi, dès ce printemps, une brasserie de village, d'une capacité de 20 couverts et proposant une cuisine faite sur place avec les produits locaux, devrait être opérationnelle. Nous organiserons aussi un « Happy Hour » chaque vendredi & samedi soir afin de favoriser le lien social. Pour cet été, nous pensons proposer des concerts. Notre objectif, faire du « Un p'tit bout de tous » un espace d'échanges, de partage et de convivialité intergénérationnels.

Facebook : [facebook.com/Un-ptit-bout-de-tous](https://facebook.com/Un-ptit-bout-de-tous)  
Adresse : Un p'tit bout de tous,  
171 Rue DE LA MAIRIE 60430 PONCHON

## ■ La Chambre de Commerce et d'industrie de l'Oise intervient régulièrement au sein de la Communauté de communes Thelloise pour sensibiliser et accompagner les porteurs de projet de création d'entreprise

Prochains ateliers à Neuilly-en-Thelle de 9h à 12h

**23 février,  
23 mars et  
27 avril 2022**

Pour s'inscrire : [www.oise.cci.fr/Formulaires/Inscription-Atelier-Etes-vous-pret-a-entreprendre](http://www.oise.cci.fr/Formulaires/Inscription-Atelier-Etes-vous-pret-a-entreprendre)

# Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

■ Le CRTE, un nouveau cadre partenarial entre l'Etat et les territoires



La Communauté de communes Thelloise s'apprête à signer son Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), nouveau dispositif créé par le gouvernement fin 2020 dans le contexte de la crise sanitaire afin d'apporter un cadre aux partenariats entre l'Etat et les acteurs locaux pour la mise en place du Plan de Relance dans les territoires.

L'objectif est de mobiliser plus efficacement les différents financements de l'Etat et notamment ceux du Plan de Relance. L'accent est mis sur la transition écologique et la cohésion territoriale en permettant de traduire de manière transversale les ambitions écologiques du territoire de la Thelloise au sein d'un même document.

## Un contrat sur-mesure et évolutif

Le CRTE est un contrat unique pour chaque territoire. En effet il est construit à partir du diagnostic de territoire de la Thelloise et en partenariat avec les communes. La communauté de communes Thelloise a ainsi fait ressortir 4 orientations qui structureront son CRTE avec pour fil rouge la transition écologique du territoire :

- **Orientation 1 :** Contribuer au développement économique du territoire et soutenir les mutations s'intégrant dans la transition écologique de ce dernier
- **Orientation 2 :** Développer une offre de moyens de déplacements variés pour mieux raccorder et rapprocher
- **Orientation 3 :** Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement
- **Orientation 4 :** Permettre une meilleure visibilité du territoire en valorisant ses richesses naturelles et son patrimoine culturel

Ces 4 orientations se déclineront chacune en un plan d'actions, listé par des « fiches-projets », qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres. Chaque année jusqu'en 2026 et dans ce cadre, la Thelloise ira chercher un maximum de financement pour les actions figurant au CRTE.

C'est également un contrat qui va vivre et évoluer avec le temps. Il sera ainsi possible durant les 6 années que recouvre ce contrat de l'enrichir avec de nouvelles actions au gré de l'évolution des projets des communes et de la communauté de communes.

**Le CRTE de la Thelloise a été transmis à la préfecture et est en cours de signature par la Préfète de l'Oise, Madame Corinne Orzechowski.**



## ■ Maman ou cheffe d'entreprise, pourquoi choisir ?

Comment harmoniser son quotidien de femme, de mère et de chef d'entreprise ? Tel est le credo des Mampreneures.

Le réseau Mampreneures France (contraction de maman et entrepreneure) est un réseau créé il y a 11 ans, de femmes cheffes d'entreprises et mamans. Cette association regroupant environ 400 adhérentes au niveau nationale, a été pensée pour des femmes qui aspirent, à équilibrer vie professionnelle et personnelle.

L'association a ouvert une antenne départementale dans l'Oise en octobre 2021. Le lancement est un franc succès puisque l'association dénombre déjà 18 adhérentes.

À l'instar des autres délégations, les Mampreneures de notre département organisent tous les 2èmes lundis de chaque mois un « MamCafé » permettant aux adhérentes d'échanger sur des thématiques business et entrepreneuriales, dans une ambiance conviviale et bienveillante.

## Les trois premières réunions ont réuni plus d'une quinzaine de Mampreneures.

Lors de la première réunion, Sarah OLLON, responsable de l'antenne de l'Oise (entreprise : Bien-être des mamans) a présenté et mis en place une gestion partagée de ce nouveau réseau. Un lancement très prometteur car il a notamment provoqué un véritable déclic pour Hélène NIQUET (agence Le Nid'In – Décoratrice et Architecte d'intérieur à Abbecourt) qui a décidé de s'investir à son tour pour propulser l'antenne dans le département. La seconde rencontre a permis de présenter des méthodes de gestion du temps pour combiner les différents rôles d'une Mampreneure. La dernière a eu comme thématique les réseaux sociaux.

*Nouvelles du mois, objectifs en cours, interventions sur des thématiques business ciblées... les MamCafés sont l'occasion de partager compétences et savoir-faire, de « réseauter » et se créer des opportunités de développement. Les thèmes abordés sont fixés en fonction des besoins et attentes des adhérentes.*

### Renseignements via le site internet :

[www.reseau-mampreneures.org](http://www.reseau-mampreneures.org)  
(rubrique Mamcafé).

La première participation à un MamCafé est gratuite.

Contact : Co-Responsables l'Antenne de l'Oise  
Mail : [oise@reseau-mampreneures.org](mailto:oise@reseau-mampreneures.org)  
Site web : [www.reseau-mampreneures.org](http://www.reseau-mampreneures.org)

# LE DOSSIER : Pôle Gestion Valorisation et Prévention des Déchets

## ■ Un nouveau marché de collecte des déchets en 2022

À compter du 28 février 2022, le nouveau marché de collecte réalisé par SEPUR démarrera sur notre territoire.

Voici les points essentiels à retenir

### Deux prestataires de collecte connus

#### • La société SEPUR

aura la charge de la collecte en porte à porte



#### • La société MINERIS

collectera les bornes d'apport volontaire pour le verre



### Des jours de collecte modifiés



• Un tableau récapitulatif des jours de ramassage est présenté page 8.

• Un calendrier de collecte sera distribué courant février dans toutes les boîtes aux lettres du territoire.

### Les ordures ménagères et résiduelles



• Doivent être présentées dans des poubelles à poignées, des bacs roulants d'un volume maximum de 750 litres ou dans des sacs poubelles.

• Les bacs restent à la charge des administrés.

### La collecte des emballages et papiers



• Sont collectés uniquement dans les bacs à couvercle jaune ou dans des sacs jaunes à disposition dans votre mairie.

### Les bornes à verre



• Sont disponibles à différents endroits du territoire

• Liste consultable sur : [www.thelloise.fr](http://www.thelloise.fr)

### Les déchets végétaux



• Devront être présentés dans des poubelles à poignées, dans des bacs roulants d'un volume maximum de 660 litres, dans des sacs à poignées réutilisables (120 litres maximum), des sacs en papier à usage unique.

Tout autre contenant ne sera pas collecté pour respecter les conditions de travail des agents de collecte.

• Ou sous forme de fagots liés avec des liens en matière naturelle ne dépassant pas 25kg, 1m20 de long avec des branches d'un diamètre inférieur à 4 cm.

• Le ramassage sera réalisé durant 35 semaines de fin mars/début avril jusqu'à fin novembre.



### Les encombrants



• Un numéro de téléphone unique joignable du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. : **0 800 853 416**

• Seront uniquement ramassés les déchets d'ameublement, de literie et les objets en plastique encombrants dans la limite d'1 m<sup>3</sup> par collecte et maximum d'une longueur de 2m, d'une largeur d'1,5m et d'un poids de 75 kg.

Pour rappel, l'ensemble des bacs ou déchets doit être sorti la veille au soir du jour de collecte, soit après 18h pour les habitats collectifs et après 19h pour les habitats individuels.

Les bacs doivent être rentrés au plus tôt après la collecte le jour même du ramassage.

## ■ Le tri, je le fais aussi sur mon lieu de travail !

**Vous êtes un professionnel et bénéficiez du service public d'enlèvement des déchets ? Vous souhaitez mettre en place le tri des déchets dans votre entreprise ?**

La Communauté de communes Thelloise peut vous fournir des bacs à couvercle jaune permettant de trier vos emballages et papiers graphiques. Différents volumes de bacs peuvent vous être proposés en fonction de votre production. Des corbeilles pour aider au tri en interne peuvent également être mises à disposition, sous réserve du stock disponible.

**N'hésitez pas à contacter le pôle Gestion, Valorisation et Prévention des Déchets de la Communauté de communes Thelloise par téléphone au 03 44 26 99 50 ou par mail à [gestiondesdechets@thelloise.fr](mailto:gestiondesdechets@thelloise.fr)**



# AGENDA : Les collectes des déchets - 2022



**Ordures Ménagères**      **Emballages et papiers**      **Déchets végétaux**      **Verre** En apport volontaire en bornes sauf Chambly

du 28 mars au 25 novembre 2022

	Ordures Ménagères	Emballages et papiers	Déchets végétaux	Verre
Abbecourt	Mercredi	Mercredi	Mercredi	
Angy	Lundi	Vendredi	Mardi	
Ansacq	Mercredi	Vendredi	Mardi	
Balagny sur Thérain	Mercredi	Mercredi	Mercredi	
Belle Eglise	Mercredi	Mercredi	Vendredi	
Berthecourt	Jeudi	Jeudi	Jeudi	
Blaincourt lès Précý	Jeudi	Jeudi	Jeudi	
Boran sur Oise	Jeudi	Jeudi	Jeudi	
Cauvigny	Mercredi	Mercredi	Mercredi	
Chambly Est	Mardi	Mardi	Mardi	Mardi semaine paire
Chambly Ouest	Vendredi	Vendredi	Vendredi	Mardi semaine impaire
Chambly Centre	Mardi et Vendredi	Vendredi	Vendredi	Mardi semaine impaire
Cires lès Mello	Mardi	Mardi	Mardi	
Crouy en Thelle	Lundi	Lundi	Lundi	
Dieudonne	Jeudi	Jeudi	Jeudi	
Ercuis	Jeudi	Jeudi	Jeudi	
Foulangues	Lundi	Lundi	Lundi	
Fresnoy en Thelle	Mercredi	Mercredi	Lundi	
Heilles	Jeudi	Lundi	Jeudi	
Hodenc l'Evêque	Mercredi	Mercredi	Mercredi	
Hondainville	Mercredi	Mercredi	Mercredi	
Lachapelle Saint Pierre	Mardi	Mardi	Mardi	
Le Coudray sur Thelle	Lundi	Lundi	Lundi	
Mello	Mercredi	Mercredi	Mercredi	
Mesnil en Thelle	Vendredi	Lundi	Vendredi	
Montreuil sur Thérain	Mercredi	Mercredi	Mercredi	
Morangles	Jeudi	Jeudi	Jeudi	
Mortefontaine en Thelle	Mardi	Mardi	Mardi	
Mouchy le Chatel	Jeudi	Vendredi	Jeudi	
Neuilly en Thelle	Lundi	Lundi	Lundi	
Noailles	Jeudi	Jeudi	Jeudi	
Novillers les Cailloux	Mardi	Vendredi	Vendredi	
Ponchon	Mercredi	Mercredi	Mercredi	
Précý sur Oise	Lundi	Lundi	Lundi	
Puiseux le Hauberger	Mercredi	Mercredi	Mercredi	
Sainte Geneviève	Vendredi	Vendredi	Vendredi	
Saint Félix	Lundi	Lundi	Lundi	
Saint Sulpice	Mercredi	Mercredi	Mercredi	
Silly Tillard	Lundi	Lundi	Lundi	
Thury sous Clermont	Lundi	Lundi	Lundi	
Ullý Saint Georges	Vendredi	Vendredi	Jeudi	
Villers saint Sépulcre	Jeudi	Mercredi	Mercredi	
Villers sous Saint Leu	Mercredi	Mercredi	Mercredi	





## ■ Les logos sur les emballages : une aide pour trier ?

Sur les emballages, nous trouvons plusieurs logos dont la signification n'est pas toujours connue. Nous allons vous aider à y voir plus clair.



Ce logo ne signifie pas que l'emballage doit être trié mais que le fabricant participe financièrement à la collecte, au tri et au recyclage de son emballage.



Le « Tidy man » rappelle juste qu'il ne faut pas jeter les déchets par terre, mais dans une poubelle. Logique/Normal me diriez-vous ? Malheureusement ce rappel reste encore nécessaire vu l'état des trottoirs et des bords de routes.



La poubelle barrée indique clairement que ce déchet ne doit en aucun cas être jeté dans une poubelle ! On le retrouve sur les déchets dangereux, toxiques et polluants comme les piles, les ampoules à économie d'énergie, les appareils fonctionnant avec de l'électricité et les produits chimiques de bricolage et jardinage. Ils doivent être déposés en déchetteries ou dans des bacs de collecte présents à l'entrée des magasins qui les vendent.



L'anneau de Moebius

indique que l'emballage est recyclable. Cependant, il faut faire attention car lorsqu'il y a un pourcentage à l'intérieur, il indique la quantité de matière recyclée utilisée !



Par contre, ces logos indiquent uniquement la matière utilisée pour fabriquer l'emballage. De 1 à 7, il s'agit de plastiques. L'abréviation du nom est parfois ajoutée dessous, par exemple « 6 – PS » pour le polystyrène.



Le « Tri man », désormais obligatoire, indique que l'emballage peut être trié à domicile ou rapporté dans un point de collecte pour être recyclé. Il doit être accompagné d'une information qui précise l'endroit où le déchet doit être jeté.

En 2022, un nouveau pictogramme va apparaître avec les consignes de tri étendues à l'ensemble des emballages plastiques, soit celles en vigueur sur de notre territoire. Cependant, l'harmonisation se généralisera au cours de l'année.



Aussi, n'oubliez pas, pour vous aider sur le tri dans la CC Thelloise :



**TOUS LES EMBALLAGES** et **TOUS LES PAPIERS** d'écriture doivent être jetés dans les poubelles jaunes.

Nous vous rappelons que les objets cassés ne doivent pas être jetés dans les poubelles de tri mais dans le sac noir ou à la déchetterie.



Vous pouvez aussi consulter l'application Guide du tri et le site internet [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr)

## ■ Un futur sans déchet

La Communauté de communes Thelloise est engagée depuis sa création en 2017 dans un programme de réduction des déchets ménagers. Celui-ci s'est terminé en 2021. Un nouveau programme a donc été réalisé pour 2022 à 2027.

Baptisé « Un futur sans déchet », il prend en compte les nouveaux objectifs de réduction des déchets (-15% entre 2010 et 2030) et la mise en place d'une solution du tri à la source des biodéchets avant le 1er janvier 2024.

Les objectifs sont :

- Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) : réduction de 9% entre 2015 et 2027
- Collecte en porte à porte et apport volontaire : réduction de 12,75% entre 2010 et 2027
- Apports en déchetterie : réduction de 9% entre 2015 et 2027

Les actions sont regroupées sous 4 axes :

1. Réduction des végétaux et les biodéchets
2. Promotion de l'éco-consommation
3. Promotion du réemploi et de la réparation
4. Actions transversales



Ce programme a été présenté à la consultation du public du 20 décembre 2021 au 9 janvier 2022. Le bilan de la consultation ainsi que le programme, après son adoption lors du prochain conseil communautaire, seront mis en ligne sur notre site internet et notre page Facebook.

## ■ NOUVEAUTE 2022 : Des subventions pour l'achat (de broyeurs de végétaux) par les particuliers et les associations

Les déchets végétaux représentent  $\frac{1}{4}$  du poids de l'ensemble des déchets des habitants de la Thelloise.

Dans le cadre des programmes de réduction des déchets, plusieurs actions sont mises en place par votre intercommunalité pour les réduire, notamment en les réutilisant à domicile :

- vente de composteurs à tarif réduit
- atelier compostage
- atelier jardin zéro déchet
- accompagnement des projets de compostage des déchets végétaux des communes

Ces déchets sont constitués principalement de tontes de pelouse, ainsi que de tailles de haies. Les tontes peuvent facilement être réutilisées dans les jardins, par le paillage et le compostage.

Les tailles de haies, quant à elles, sont très peu réutilisables telles quelles. Cependant, broyées, elles sont plus faciles à réemployer.

**Afin de faciliter la réutilisation des branchages dans les jardins, la Communauté de communes Thelloise a donc décidé de subventionner à compter du 1er janvier 2022 l'achat de broyeurs de végétaux pour les particuliers et les associations de son territoire.**



**Pour les particuliers :** subvention de 100€ dans la limite du montant total du prix d'achat tous les 8 ans

**Pour les associations :** subvention de 50% du prix total dans la limite de 400€, tous les 8 ans

**Pour solliciter la subvention,** vous devez transmettre le coupon de demande à la Communauté de communes, il est téléchargeable sur le site internet :

[www.thelloise.fr/services-aux-habitants/dechets/  
les-vegetaux-et-le-compost](http://www.thelloise.fr/services-aux-habitants/dechets/les-vegetaux-et-le-compost)

## ■ Bilan de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) réalisée en 2021



### Ateliers informatiques

A l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), la Communauté de communes Thelloise a proposé 3 ateliers « Zéro Déchet Informatique », les 24 et 26 novembre dernier à Mesnil-en-Thelle, Sainte-Geneviève et Hondainville. Ces ateliers ont rencontré un vif succès, 18 personnes ont pu assister aux préconisations des deux animateurs : garder plus longtemps son matériel informatique, le faire réparer, acheter du reconditionné, consommer moins d'encre et de papier, faire des recherches sur internet de manière écologique ... Autant de petits gestes pour une belle cause !

### Ateliers Collègues

Lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, la Communauté de communes Thelloise a proposé pour ses agents des minis ateliers sur le ménage zéro déchet. Une dizaine d'agents a suivi avec assiduité et intérêt les 4 ateliers. Ils sont repartis avec plusieurs astuces qu'ils testeront à domicile au gré de leurs envies.

### Ateliers petite enfance

Les assistantes maternelles présentes ont pu réaliser des décorations à partir de récupération. Elles ont aussi découvert avec enthousiasme des bricolages à réaliser à partir de recettes naturelles comme la peinture gonflante et la peinture de fenêtre au blanc de Meudon.

**La SERD 2021 aura regroupé 73 personnes sur 10 animations : de la fabrication de produits ménagers à la cuisine zéro déchet en passant par les bricolages de Noël à partir de déchets et de produits naturels à l'informatique zéro déchet, les sujets abordés ont été très variés.**



## Programme animations déchets 2022

**Février**  
Jeudi 24  
à 18 h30  
en visio  
Atelier  
Compost

**Mars**  
Mardi 22  
à 18h30  
en visio  
atelier  
Jardinage  
au naturel

**Samedi 26**  
à 10h30  
Atelier  
Jardin  
zéro déchet

**Avril**  
Samedi 9  
à 10 h  
Atelier compost  
Parent/enfant

**Mai**  
Vendredi 6  
à 18h30  
Atelier  
Jardin  
zéro déchet

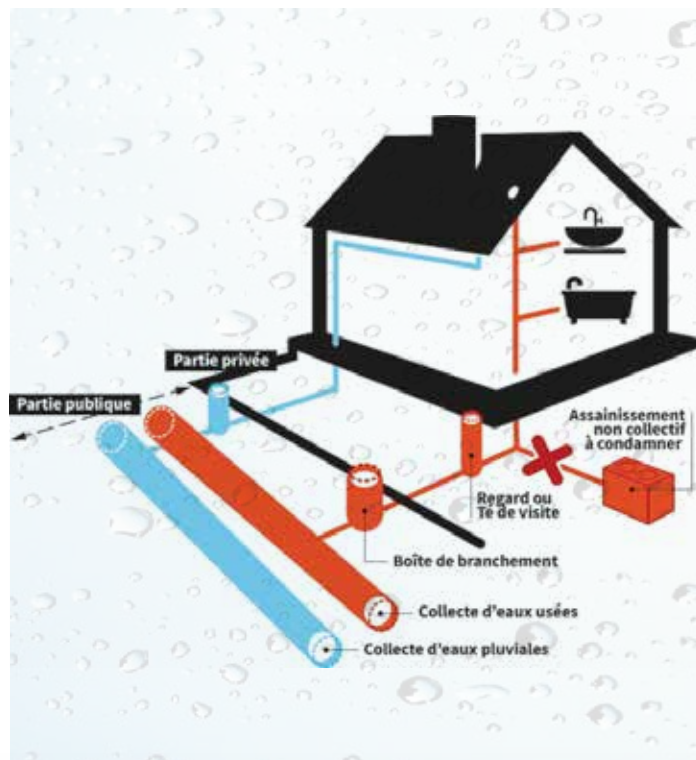
**Retrouvez  
toutes les  
dates, infos  
et inscriptions  
sur  
thelloise.fr**

# Assainissement Eau

## ■ Point sur les travaux de raccordement

### Branchement et Participation au Financement de l'Assainissement collectif

1. L'utilisateur fait réaliser ses travaux de raccordement en domaine privé (jusqu'à la boîte posée en limite de propriété) par l'entreprise de son choix et doit obligatoirement les faire contrôler par le délégataire.
2. L'utilisateur fait obligatoirement réaliser son branchement au réseau d'eaux usées par le délégataire à ses frais (chaque habitation doit obligatoirement posséder sa propre boîte de raccordement au réseau d'assainissement).
3. L'utilisateur doit enfin s'acquitter de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC). Elle est due par le propriétaire lors d'un raccordement au réseau public de collecte des eaux usées d'une habitation ou d'un local, ou lors d'une extension, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.



Le règlement de PFAC est consultable sur notre site internet : [www.thelloise.fr](http://www.thelloise.fr)

## ■ Contrôle de conformité de raccordement

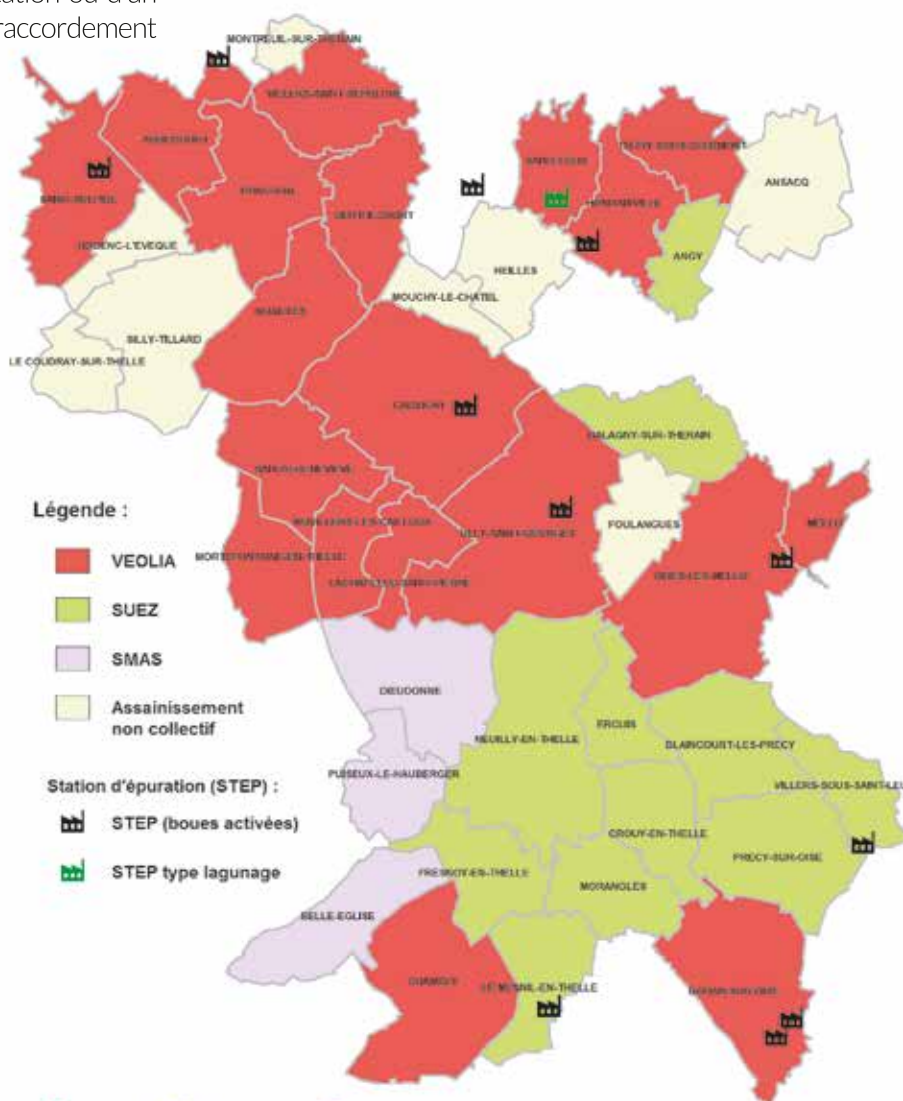
**Assainissement collectif**  
(voir la carte des délégataires ci-contre).

Ce contrôle est obligatoire en cas de vente de l'immeuble raccordé et a pour but de s'assurer que le branchement est en bon état de fonctionnement.

Attention : prévenir le délégataire suffisamment en amont de la signature.

**Assainissement non collectif**  
(Véolia - 03.44.12.12.55)

Un rapport de conformité doit être établi dans le cadre d'une création d'installation ou lors d'une vente immobilière.



Légende :

- VEOLIA
- SUEZ
- SMAS
- Assainissement non collectif

- Station d'épuration (STEP) :
- STEP (boues activées)
  - STEP type lagunage

**ACTU : Véolia est le nouveau délégataire à Boran-sur-Oise depuis le 1er janvier 2022 !**

# Petite Enfance

## ■ Le RAM devient RPE



Votre Relais Assistant(e)s Maternel(le)s devient RELAIS PETITE ENFANCE.

Le RPE est un lieu d'informations et d'accompagnement pour :

- Les personnes intéressées par la profession d'assistant(e)s maternel(le)s : des informations sur le métier, l'agrément et sa procédure ;
- Les Assistant(e)s Maternel(le)s et des gardes d'enfants à domicile :

*Divers ateliers avec les enfants accueillis dans différentes salles du territoire ;*

*Des informations générales concernant la convention collective de travail, les droits et les obligations en tant que salarié du particulier employeur ;*

*Un accompagnement dans les démarches de départ en formation continue ;*

*Des moments d'échanges et de professionnalisation (réunions à thème, conférences-débats, échanges de pratiques avec une psychologue...).*

• **Les parents à la recherche d'un mode de garde :** des renseignements sur les différents modes de garde en fonction de vos besoins.

• **Les parents employeurs :** accompagnement dans les démarches administratives tels que l'élaboration du contrat de travail, la compréhension de la convention collective, les droits et obligations en tant qu'employeur.

## ■ Conférence sur l'acquisition de la propreté



Samedi 19 mars 2022 de 10h à 12h, le service Petite Enfance de la Communauté de communes Thelloise organise une conférence sur l'acquisition de la propreté.

Ouvert aux parents des enfants de la HGI et les Assistantes Maternelles. **Sur inscriptions obligatoires** au 03.44.26.99.50 ou [contact@thelloise.fr](mailto:contact@thelloise.fr)

	Abbecourt Maison du village Rue de l'école L'Éclaircie	Fresnoy-en-Thelle Centre de Loisirs Place de la mairie		Sainte-Genèviève Centre Yves Montand 42 rue de l'école	Neuilly-en-Thelle Fête Animation Jeunesse 5 rue de l'école
Lundi	8h00 à 18h00		Mercredi	8h00 à 18h00	
Mardi	8h00 à 18h00		Jeudi		8h00 à 18h00
Jeudi		8h00 à 18h00	Vendredi		8h00 à 18h00

03.44.26.99.50 [www.thelloise.fr](http://www.thelloise.fr)

Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - 60530 Neuilly-en-Thelle - [enfance@thelloise.fr](mailto:enfance@thelloise.fr)

## GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Déposez vos demandes 24h/24, 7j/7



### ■ Du nouveau pour les demandes et l'instruction de vos autorisations d'urbanisme depuis le 1er janvier 2022

Depuis le 1er janvier 2022 toutes les communes, quelle que soit leur taille, doivent être en capacité de recevoir les demandes d'autorisations d'urbanisme par voie électronique.

C'est ce qu'on appelle la saisine par voie électronique « SVE ». Les usagers peuvent, après s'être identifiés, saisir l'administration par voie électronique pour déposer une demande, une déclaration, un document ou une information.

**Pour les communes de plus de 3500 habitants**, la dématérialisation de l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme est en vigueur depuis le 1er janvier.

**Les communes concernées : Chambly, Neuilly en Thelle, Cires Les Mello disposent d'un Guichet Unique des Autorisations d'Urbanisme « GNAU ».**

Il s'agit d'une téléprocédure spécifique permettant aux communes de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1er janvier 2022.

**Ce guichet est ouvert 7j/7 et 24h/24.**

Les usagers conservent toutefois la possibilité de saisir l'administration par voie postale et de se déplacer physiquement pour déposer une demande, un dossier.

Afin de proposer un service supplémentaire aux habitants de la Thelloise, ce Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme a été mutualisé à l'ensemble des communes, même celles dont le seuil d'habitants est inférieur à 3500.

Ces communes déploieront ce service aux usagers progressivement au cours de l'année 2022, sous l'égide de la Thelloise.

L'objectif de cette dématérialisation des procédures est multiple : moderniser le service public, fluidifier et accélérer le traitement des demandes et permettre aux usagers de ne pas avoir à se déplacer pour déposer les documents.

**Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à votre mairie.**

# Aménagement du territoire Cadre de vie

## ■ Point d'étape relatif à l'amélioration du Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le PLH est un document de planification porté par les intercommunalités qui vise à orienter la réflexion et l'action des communes et de tous les partenaires de l'habitat (institutions, financeurs, bailleurs sociaux, professionnels de l'immobilier) pour répondre aux besoins en logements et en hébergements.



Après l'élaboration d'un diagnostic approfondi, la Communauté de communes Thelloise validera prochainement, en accord avec ses communes membres, les priorités du territoire en matière d'habitat pour les années à venir, ainsi qu'un programme d'actions opérationnel.

En parallèle, le Conseil communautaire du 25 février 2021 a approuvé la constitution d'une Conférence Intercommunale du Logement ainsi que sa composition.

La CIL est une instance partenariale de travail chargée de mettre en place et conduire une stratégie d'attribution concertée à l'échelle intercommunale des logements sociaux.

Le PLH est avant tout un exercice partenarial. En effet, la qualité des travaux sera fonction de la bonne collaboration entre les diverses institutions dans le domaine du logement.

Les organismes HLM intervenants sur le territoire de la Thelloise, sont à ce jour, au nombre de onze. Ils occupent dans ce cadre une place importante.

Le 14 décembre dernier une présentation du diagnostic complet a été faite auprès du comité de pilotage. Dans le même temps, un premier groupe de travail s'est réuni autour des questions du logement social.

Jusqu'au printemps 2022, des échanges auront lieu pour déterminer les orientations qui seront choisies en concertation avec l'ensemble des parties prenantes et jusqu'à l'été pour élaborer le plan d'actions. **La mise en application du PLH est prévue pour l'automne 2022.**

## ■ Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET) : Où en est-on ?

Parce que le changement climatique a d'importantes conséquences humaines, environnementales et économiques, il est temps d'agir. La Thelloise élabore ainsi son PCAET, en concertant les habitants et les acteurs du territoire (monde économique, agricole et associatif).



### Qu'est-ce que le PCAET ?

Le PCAET est un outil de planification qui a pour but de mettre en place des solutions pour lutter contre le changement climatique, et s'y adapter. Grâce à lui, la Communauté de communes Thelloise disposera d'un outil pour l'aider à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, à maîtriser et à réduire ses consommations d'énergie, à développer les énergies renouvelables ou encore à améliorer la qualité de l'air.

### Comment est-il élaboré ?

Il se co-construit avec les élus, les partenaires, en mobilisant les habitants et les acteurs socio-économiques du territoire.

En octobre 2021, l'étude de planification énergétique (volet énergie du PCAET) ayant été validée, le comité de pilotage réunissant des élus communautaires a assisté à une présentation de la démarche et des enjeux relatifs à la suite de la mission qui porte sur :

- Les émissions de polluants et de gaz à effet de serre,
- Le stockage du carbone,
- Les vulnérabilités du territoire.

En janvier 2022 une restitution du diagnostic complet a été réalisée auprès du comité de pilotage.

A travers des échanges de concertation avec les acteurs locaux jusqu'au printemps 2022 et la tenue d'ateliers, se décideront les choix d'orientations à partir du diagnostic réalisé.

**Jusqu'au milieu de l'année, les travaux pour construire un plan d'actions ambitieux mais réalisable se poursuivront.**

# L'année 2021 en images



**C'est la lingette qui fait déborder la cuvette !**



Pas de lingettes\*

dans les toilettes !



**Coupable de**

**Boucher** vos toilettes et vos canalisations  
**Bloquer** l'entrée des stations d'épuration  
**Alourdir** la facture d'eau  
**Polluer** l'environnement

\*même les lingettes biodégradables

